

## REUNION GOUAIX

19 janvier 2012

SYNTHESE

Date et heure : 19 janvier 2012 à 18h30

Lieu : Foyer rural, Gouaix

Durée : 3h45

Participants : 65 personnes

1. Ouverture
2. Echanges avec la salle
  - 2.1. L'opportunité du projet
  - 2.2. Coûts et financements
  - 2.3. L'objectif de restauration des zones humides
  - 2.4. Aménagement des digues
  - 2.5. Impacts sur la faune
  - 2.6. Impacts sur la nappe phréatique
  - 2.7. La Réserve naturelle de la Bassée
  - 2.8. Autres enjeux environnementaux
  - 2.9. Liens avec le projet de mise à grand gabarit de la Seine
3. Clôture de la réunion

### 1. OUVERTURE

Le Président de la Commission Particulière du débat public (CPDP), Patrick Legrand, présente les enjeux et objectifs du débat public.

Jean-François Chauveau, représentant de l'Autorité environnementale rappelle les règles et objectifs de l'évaluation environnementale, et présente la note de cadrage produite par l'Autorité environnementale sur le projet d'aménagement de la Bassée. Cette note demande que soient évalués les impacts cumulés des deux projets sur la Bassée, ainsi que l'éventualité d'une rupture de digue et les impacts sur la qualité de l'eau, sur les milieux naturels, les paysages, la biodiversité, les ressources...

L'EPTB Seine Grands Lacs présente son projet et ses enjeux environnementaux.

### 2. ECHANGES AVEC LA SALLE

#### 2.1. L'opportunité du projet

*« On dépasse le centenaire de la crue de 1910, s'il y a une crue avant le projet, que fait-on ? »*

EPTB Seine Grands Lacs : « La notion de crue centennale est une notion statistique. En fait, une crue centennale a 1% de risque de se produire chaque année. »

*« Travaillez-vous également sur la restauration ou la conservation des zones naturelles d'expansion des crues ? »*

Autorité environnementale : « Il existe déjà le plan de prévention des risques inondation. La directive inondation, transposée en droit français, nous enjoint de mettre sur pied des plans de gestion de risque inondation, qui ne soient pas des plans uniquement portés sur un micro-territoire, mais qui sont des plans de portée plus générale. On a jusqu'en 2015 pour les concevoir, les écrire et les décider, et ensuite il faudra les mettre en œuvre. »

## 2.2. Coûts et financements

*« Vous nous parlez du coût du projet de 495 millions d'euros, en 2009, nous sommes en 2012... »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Dans toutes les consultations que nous lançons, les prix sont très nettement inférieurs à nos estimations à cause de la situation économique très tendue. Si nous lançons cette opération tout de suite, nous aurions certainement de bonnes surprises. »

*« Qu'y a-t-il comme dépenses de fonctionnement ? »*

EPTB Seine Grands Lacs : « L'investissement était estimé à près de 500 millions d'euros hors taxes et le coût de fonctionnement annuel à 4,5 millions. Si nous prenons en compte l'amortissement nous arrivons à un montant plus élevé de 5,7 millions. »

*« Les grands ouvrages financés par les collectivités publiques sont éligibles au titre du 1 % artistique. Savez-vous si cela a été prévu ? »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Sur la première question, il n'y a pas d'obligation de 1 % culturel. Cela a été mis en place initialement par le Ministère de la Culture, il n'y a pas d'obligation pour les collectivités. »

## Impôts et taxes

*« Ce sera une augmentation des taxes dans les communes autour. » « Vous parlez d'une redevance. J'estime qu'il serait bien que la Seine-et-Marne soit exonérée de cette taxe. » « Toutes les grandes villes autour de Paris et Paris sont concernées, c'est à elles de mettre la main à la poche. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « les perspectives pour l'investissement :

- soit une action phare d'un Plan Seine important, renouvelé, ambitieux, les échéances de confirmation de financement pouvant être 2014-2020,
- soit une mesure phare prioritaire du plan de gestion du risque inondation sur le bassin Seine-Normandie, en particulier sur le territoire de la région Ile-de-France.

Pour le fonctionnement, à ce stade, tout cela reste à confirmer. Un outil existe qui consisterait à mettre en place une redevance pour service rendu par l'ouvrage, qui serait une répartition de la dépense de fonctionnement à l'aval. On ciblerait a priori, les collectivités à l'aval, plutôt les communes ou les groupements de communes, avec des critères à définir. »

## 2.3. L'objectif de restauration des zones humides

### Les inondations écologiques

*« Pendant combien de temps peut-on espérer que ces inondations écologiques se feront ? »*

EPTB Seine Grands Lacs : « la pérennité dans le temps de ces inondations écologiques est assurée puisque ce projet de restauration de la zone humide est partie intégrante de notre projet d'aménagement de La Bassée. »

*« J'ai entendu dire que, pour réaliser ces inondations écologiques, vous prélèveriez de l'eau dans la nappe alluviale. » « La présentation montre un schéma où l'on pompe dans la Seine et quelques diapositives après, on nous explique qu'on pompe dans la nappe. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Pour la protection contre les crues, nous viendrons pomper dans la Seine. Pour les inondations écologiques, une partie serait réalisée par pompage dans la nappe, une autre partie par pompage dans la Seine et une dernière partie pourrait être alimentée gravitairement, soit depuis le canal de Bray à La Tombe, soit depuis le canal de la Voulzie.»

*« Des inondations de 15 jours : je ne suis pas certain que ce soit très pertinent. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Effectivement, 15 jours : c'est tout à fait insuffisant pour le brochet, mais par contre c'est intéressant pour d'autres groupes d'espèces. Deux mois, c'est ce qu'il faut pour le brochet si l'on veut arriver à un cycle complet de reproduction. Ce n'est pas interdit de faire plus. On peut regarder, il faut essayer de coller aux fluctuations naturelles. »

### Le budget consacré à l'objectif écologique

*« Quand on nous présente le budget, seulement 5 % sont consacrés à l'environnement. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « 5 % du budget, cela paraît peu mais ce sont 5 % de beaucoup et cela représente 31 millions d'euros, dont 20 millions pour les seules mesures dites de compensation. »

*« Vous avez dit que vous accordiez aux deux objectifs le même niveau d'importance. On prendra cet engagement au sérieux lorsque les montants financiers pour l'environnement seront plus conséquents que ce que vous accordiez au début du débat. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « On ne pourra pas mettre à l'enquête publique un projet qui ne serait pas en phase totale avec les porteurs des décisions politiques du territoire. Je relisais le cahier d'acteurs du Conseil général de Seine-et-Marne, qui insiste sur certains volets environnementaux. Tout le monde est ouvert à cela, mais le financement sera déterminant. »

## 2.4. L'aménagement des digues

### Végétalisation des digues

*« Sur les digues 50 à 60 % sont consacrés à de la prairie et de la fauche tardive, quid des 50 à 40 % ? »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Pour les digues qui ne présentent aucune contrainte physique, on se contente d'enherber. En fonction des contraintes techniques, notamment de la houle, du vent, etc., on a imaginé différents types d'aménagement de digues avec des recouvrements par des végétaux ou dans certains cas de figure où les contraintes sont trop fortes, on emploie du génie civil brut avec la mise en place de palplanche. »

*« Concernant les digues (...) notamment de pelouses sèches : comment allez-vous les entretenir ? »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Il serait envisagé de semer sur ces emprises de terre un couvert végétal avec des espèces prairiales caractéristiques mésophiles de ce type de milieu. Pour les parties les plus exposées au sud, on essaierait de constituer des prairies s'approchant des pelouses sèches du type mésobromion. Cette idée est un retour d'expérience de nos digues existantes sur les ouvrages Seine et Aube, où on constate, après recolonisation spontanée des matériaux de déblai, des formations prairiales particulièrement intéressantes.

*« J'ai du mal à croire que les agriculteurs de La Bassée veuillent se remettre à faire du foin, de la fauche (...) surtout vu les pentes des digues et le peu de débouché qu'il y a. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Il existe des filières qui pourraient être creusées : la fourniture de foin de qualité pour la nourriture des chevaux (...). On peut aussi imaginer un maintien de milieu prairial tout en laissant la matière sur site sans exportation. Ce sera déjà un plus écologique plutôt que l'absence de végétalisation sur ces digues. »

*« Vous aviez expliqué qu'il fallait tondre très ras pour ne pas que les ragondins s'intéressent à la digue. Là, vous nous expliquez que vous allez faire de la fauche tardive. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Le fait d'avoir une végétation rase ou haute n'est pas un facteur d'aggravation du développement du ragondin. La référence au fauchage est le fait de pouvoir voir s'il y a des terriers de ragondins se rejoignant avec la problématique d'entretien de la digue. »

### **Impact paysager**

*« On a des digues pouvant aller jusqu'à 4 mètres 70 et deux tiers des digues font plus de 1 mètre 50, c'est une grosse perturbation paysagère qui, à mon avis, est largement sous-estimée. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « On avait réalisé une étude spécifique d'insertion paysagère de nos ouvrages. Effectivement, quand on est au pied de la digue, on ne voit rien, mais très vite en s'éloignant, la digue s'intègre bien au paysage. Pour des promeneurs, ces digues peuvent permettre d'avoir une vision plus intéressante sur les plans d'eau, sur les canaux, sur la Seine. »

### **Les matériaux**

*« Concernant les matériaux utilisés pour la digue. Est-ce que ce seront uniquement des terres de découvre ou également des gravats ? »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Il y aura un besoin de près de 4 millions de mètres cubes de matériaux avec une répartition entre sol fin et sol grossier, c'est-à-dire entre matériaux étanches et matériaux non étanches participant au poids de la digue de remblai. Nous avons réalisé une

étude sur les possibilités d'approvisionnement en matériaux depuis des carrières situées dans un rayon de 100 kilomètres maximum (...). Nous avons aussi des pistes d'utilisation de matériaux issus d'autres chantiers d'infrastructures. »

*« Si vous amenez ces terres, est-ce que des tests seront faits benne par benne ? »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Les fréquences de tests de ces matériaux n'ont pas encore été définies. Benne par benne, je n'en suis pas sûre. En revanche, il est prévu d'étudier à des fréquences bien précises les types de matériaux. Un référentiel précis des matériaux nécessaires à tel ou tel type de partie de digue serait clairement établi. »

*« Les terres de découverte sont consacrées au réaménagement des carrières. Je ne sais pas comment vous pourriez faire pour les retirer de là-bas et pourquoi vous les comptabilisez. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Effectivement, nous les avons comptabilisées car dans cette étude d'approvisionnement matériaux, on a comptabilisé l'ensemble. »

## 2.5. Impacts sur la faune

*« Il y a toujours l'impact sur la petite faune. J'ai entendu parler dans une réunion précédente de possible réintroduction. Je vois mal comment réintroduire des insectes. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Il y aura constitution de zones refuges à l'intérieur des espaces endigués pour qu'au moins une partie de la petite et grande faune puisse se protéger et survivre à ces inondations. C'est l'un des points qui nous a poussés à aller vers les inondations écologiques. Nous avons étudié des exemples où ils avaient remis en eau des secteurs qui étaient devenus des secteurs totalement secs de vallées alluviales. Ils avaient subi des dégâts considérables sur l'environnement et les espèces parce que les espèces qui vivaient à l'intérieur n'étaient plus adaptées à des milieux humides. »

*« Il y a 62 coupures du réseau hydrographique, c'est énorme. On fera des tunnels. La faune déteste les tunnels. Elle a énormément de difficultés à passer dans un ouvrage non éclairé. »*

### Engagement du maître d'ouvrage

EPTB Seine Grands Lacs : « S'il faut passer 50 mètres de digues, c'est délicat pour un certain nombre d'espèces. Cela signifie qu'il faudra mener une réflexion d'aménagement écologique. Nous savons que nous ne résoudrons pas tout. Il y aura des améliorations et des éléments qui ne seront pas parfaits. »

*« Il aurait été fair-play de votre part de dire que vous étiez en partie responsables de la dégradation des habitats sur les zones dont il est question ce soir. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Nous avons précisé que la Seine n'était plus inondable gravitairement du fait des aménagements réalisés sur le bassin de la Seine. Effectivement, Il s'agit de l'influence de nos lacs réservoirs Seine et Aube. »

*« On nous parle de pêcheries mais on se demande ce qu'il en est pour les autres espèces. Comment ces pêcheries vont-elles fonctionner ? »*

EPTB Seine Grands Lacs : « On privilégiera la dévalaison des poissons par un entretien régulier des points bas et des noues. Lorsque des pêcheries seront aménagées, le mode de récupération des poissons se fera dans le cadre d'un plan d'aménagement qui reste à définir entre les propriétaires d'étangs, le monde de la pêche de loisir, voire le monde de la pêche professionnelle. »

*« Beaucoup d'espèces protégées vont être touchées par le projet. Je pense qu'il serait bon d'en parler et de ne pas parler uniquement que de certaines espèces Natura 2000. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « les données de l'étude de 2004 faisaient état qu'aucune espèce protégée au niveau de la végétation n'était située sous les digues et que 8 espèces protégées étaient situées à l'intérieur des casiers. Toujours au niveau des populations d'espèces végétales non protégées, 6 stations seraient détruites et 177 stations seraient situées à l'intérieur des casiers. Voilà en ce qui concerne les espèces qui ne sont pas patrimoniales à l'échelle européenne, mais qui le sont à l'échelle nationale. »

Définition : *« Il y a eu une confusion entre les ZPS et les ZSC, les zones de protection spéciale qui concernent les oiseaux et les zones spéciales de conservation qui concernent toutes les autres espèces dont celles qui ont été citées. »*

## **2.6. Impacts sur la nappe phréatique**

*« Vous parliez de polluants arrêtés par la partie superficielle du terrain. Une bonne partie de ce terrain est creusée par des carrières et le filtre naturel n'existe plus à certains endroits. »*

*« On creuse des trous dans le filtre naturel qui se trouve au-dessus de la nappe phréatique. »*

*« Concernant la nappe phréatique, avez-vous pensé dans votre étude aux futures sablières qui s'ouvriront dans tout le secteur ? »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Concernant l'impact des futures sablières sur la nappe, ce n'est pas de notre ressort. En revanche, cela peut rejoindre la question sur l'impact du surstockage des 2 mètres 50 d'eau en prenant en compte toutes les sablières ouvertes ».

Engagement du maître d'ouvrage : « Si le projet se poursuit, nous avons prévu des études complémentaires détaillées sur une modélisation prenant en compte l'impact des gravières, leur localisation et une étude plus complète du terrain pour voir la migration des polluants. »

« Nous extrairons de toutes les études qui ont été faites les éléments de réponse disponibles aujourd'hui. »

*« On nous parle d'une recharge de la nappe par le remplissage des zones endiguées, on recharge la nappe au moment où elle est pleine puisque l'on est en période de crue. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Cela reste un impact positif sur la recharge, et même si l'inondation est artificielle, elle participe au rétablissement de la relation nappe/rivières. »

### **Risque de pollution**

*« Ici, nous n'avons pas de pétrole mais de l'eau relativement potable, c'est quand même notre richesse. Vous parlez d'études coûteuses mais une pourrait être faite, c'est l'impact des carrières qui se font au-dessus de la nappe phréatique d'une manière générale. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Vous avez collectivement une ressource en eau stratégique sur ce site et nous ferons le maximum pour ne pas l'altérer. Elle est déjà altérée par des pratiques qui sont soumises à autorisations, enquêtes, études d'impact. C'est aussi l'État qui pourrait éventuellement répondre à ce qui se passe aujourd'hui. »

*« Que se passe-t-il en cas de pollution accidentelle ? On laisse passer l'eau et on inonde Paris ou on pollue La Bassée parce qu'il faut protéger Paris ? »*

EPTB Seine Grands Lacs : « nous pouvons avoir ces scénarios où il faudra arbitrer. J'insiste sur le fait qu'une inondation majeure générera une pollution considérable. Si ce scénario arrivait, les autorités prendraient la moins mauvaise décision pour la population. »

### **2.7. La réserve naturelle de la Bassée**

*« Dans La Bassée aval, nous sommes dans une zone classée réserve naturelle. Je me demandais pourquoi ce n'était pas le cas sur la Seine amont. Ce qui permettrait de se retrouver en face de quelque chose de cohérent. Je crains fort qu'il n'y ait pas d'abord une volonté politique forte. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Je crois savoir que des études préalables ont été mises en œuvre par les services de la DREAL Champagne-Ardenne. Sur La Bassée auboise, les études sont très avancées. Je ne sais pas où cela en est en termes de décision mais la faisabilité de la réserve est réalisée. »

*« Pitié, ne touchez pas à la forêt alluviale ! Elle se porte très bien pour le moment. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Il ne s'agit pas de couper les forêts alluviales mais de restaurer certains espaces là où ce sont des boisements récents de moindre valeur qui ont colonisé. Il ne faut pas sacraliser la forêt alluviale partout. Des espaces sont fondamentaux : les secteurs des vignes sauvages sont des zones d'une très grande richesse, ce sont les noyaux les plus anciens de forêt alluviale que l'on connaisse, qui étaient déjà présents sur les cartes de Cassini du 18<sup>ème</sup> siècle. »

*« Faire 50 km de chemins pour les vélos, c'est très bien, sauf qu'aujourd'hui, l'intérêt écologique de La Bassée est lié au fait qu'il y ait des zones de très forte tranquillité quasiment inaccessibles. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « on est un peu entre deux feux, on nous demande un développement écotouristique de La Bassée et on nous demande aussi de ne pas altérer l'environnement de La Bassée. Il faut trouver un compromis entre les différents intérêts du territoire. »

### **2.8. Autres enjeux environnementaux**

### **Compensation énergétique**

*« Dans votre dossier, il est fait allusion à l'usage d'éoliennes et de panneaux solaires posés à même le sol. La neutralité énergétique présentée sous cette forme ne nous paraît pas crédible. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Notre volonté est d'avoir d'un point de vue travaux, fonctionnement, une empreinte énergétique et une émission carbone les plus faibles possible. Cela peut faire l'objet d'études complémentaires et l'on peut nous apporter d'autres pistes de réflexion. Il est possible aussi de compenser l'énergie dépensée par notre projet sur une zone située en dehors du territoire de La Bassée, sur nos lacs réservoirs existants. »

*« Les taillis à courte rotation ne sont pas une solution idéale du point de vue écologique, et surtout sur le secteur de La Bassée. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « On a fait une étude prospective sur les différentes possibilités de compenser nos consommations énergétiques. Ce sont des propos que l'on entend bien, on n'a pas forcément pensé à l'impact écologique de ces taillis à courte rotation. On accepte et entend votre observation. »

### **Impact hydraulique**

*« On se demandait s'il y avait des impacts en amont de cet aménagement. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Pour les petites crues naturelles et courantes, cet ouvrage n'aurait de ce fait aucun impact hydraulique. Pour la crue de janvier 1910 par exemple, on serait situé sur la pointe de crue, l'impact serait de l'ordre de 7 cm maximum, sur la durée du pompage à savoir trois jours environ. »

### **Nettoyage des espaces endigués**

*« Qu'est-ce qu'un nettoyage après une crue ? »*

EPTB Seine Grands Lacs : « L'eau s'évacuera via les réseaux préférentiels d'écoulement ; il y aura un risque de sédimentation de dépôt des matières en suspension dans ces noues. Pour cela, nous prévoyons un curage léger qui consisterait à enlever les matières en suspension pour redonner à la noue ses caractéristiques fonctionnelles. J'insiste énormément sur le mot « léger ».

## **2.9 Liens avec le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine**

*« Est-ce qu'on parlera des enjeux environnementaux pour le canal à grand gabarit ? »*

La CPDP : « À Gouaix, dans cette salle, le 29 novembre, nous avons bien eu une réunion thématique sur les enjeux environnementaux avec VNF. Il doit y avoir un verbatim. »

## **3. CLOTURE DE LA REUNION**

Le Président Patrick Legrand remercie les participants pour la richesse et la qualité des débats.